6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC	5 mars 2015	Ontario
Catégorie Fidelity Actions PME mondiales Fiducie de placement Fidelity Actions PME mondiales Fonds Fidelity Actions mondiales équilibrées Fonds Fidelity 20/80 Fonds Fidelity Revenu fixe mondial	10 mars 2015	Ontario
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens	9 mars 2015	Ontario
Pizza Pizza Royalty Corp.	9 mars 2015	Ontario
Slate Retail REIT	4 mars 2015	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fiducie de placement immobilier CT	5 mars 2015	Ontario
Healthcare Leaders Income Fund	6 mars 2015	Ontario
Silver Wheaton Corp.	10 mars 2015	Colombie-Britannique

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds canadien d'actions Templeton Fonds canadien équilibré Templeton Catégorie de société canadienne d'actions Templeton Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett	6 mars 2015	Ontario
FONDS G5|20 2040 T1 CI	10 mars 2015	Ontario
FONDS G5|20i 2035 T1 CI	10 mars 2015	Ontario
Silver Wheaton Corp.	3 mars 2015	Colombie-Britannique

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 mars 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 mars 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 mars 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 mars 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 mars 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 mars 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 mars 2015	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	9 mars 2015	16 octobre 2013
Banque de Montréal	5 mars 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	5 mars 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	5 mars 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	5 mars 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	5 mars 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	5 mars 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	10 mars 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	10 mars 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	10 mars 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	10 mars 2015	5 juin 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	10 mars 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	10 mars 2015	5 juin 2014
Banque Nationale du Canada	4 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	4 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	4 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	4 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	5 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	5 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	5 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	6 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	9 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	9 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	10 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	10 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	10 mars 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	10 mars 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	23 février 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	24 février 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	24 février 2015	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	9 mars 2015	20 décembre 2013
Brookfield Renewable Energy Partners ULC	3 mars 2015	17 mai 2013
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	4 mars 2015	4 juin 2013
Brookfield Infrastructure Finance Limited	5 mars 2015	29 décembre 2014
Brookfield Infrastructure Finance Py Ltd	5 mars 2015	29 décembre 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Brookfield Infrastructure Finance ULC	5 mars 2015	29 décembre 2014
Brookfield Infrastructure Finance LLC	5 mars 2015	29 décembre 2014
Chesswood Group Limited	6 mars 2015	17 février 2015
Encana Corporation	4 mars 2015	27 juin 2014
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	5 mars 2015	13 décembre 2013
Husky Energy Inc.	5 mars 2015	23 février 2015
Husky Energy Inc.	9 mars 2015	23 février 2015
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 mars 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	2 mars 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	2 mars 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	5 mars 2015	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	9 mars 2015	13 juin 2014
Toronto Hydro Corporation	9 mars 2015	9 janvier 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Ackroo Inc.	2015-01-20	8 364 165 unités	1 254 625 $	12	30	2.3 / 2.5 / 2.10 / 2.24
Barclays Bank PLC	2015-01-07	1 000 billets	1 000 000 $	1	0	2.3
Barclays Bank PLC	2015-01-07	1 000 billets	1 000 000 $	1	0	2.3
Bonterra Resources Inc.	2014-12-22	850 000 unités	85 000 $	6	0	2.3
Brazil Resources Inc.	2015-01-06	5 405 470 unités	2 992 509 $	1	42	2.3 / 2.5
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2014-12-31	564 656,90 unités	6 696 831 $	10	94	2.3 / 2.9 / 2.10
Clear Sky Capital Income Portfolio Fund - Series I	2014-12-31 et 2015-01-09	164 941 parts de fiducie	1 649 410 $	2	39	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Continuum Residential Real Estate Investment Trust	2014-12-30	63 500 unités	635 000 $	7	147	2.3
DNI Metals Inc.	2015-01-05	2 600 000 actions ordinaires	130 000 $	0	4	2.3
enGene Inc.	2015-01-06	12 339 001 bons de souscription d'actions ordinaires et 41 373 317 actions privilégiées	6 000 000 $	1	30	2.3
FoKo Inc.	2015-01-06	154 884 actions privilégiées	465 000 $	1	0	2.3
KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	2014-12-31	6 559,10 unités	8 911 455 $	35	53	2.3
OmniArch Capital Corporation	2015-01-07 au 2015-01-15	Obligations	983 390 $	1	39	2.3 / 2.9
Plaza Master Limited Partnership	2015-01-09	1 319 000 unités	6 067 400 $	2	1	2.12
Ram Power, Corp.	2015-01-08	Débentures	1 423 325 $	2	59	2.3
Ressources Minières Radisson Inc.	2014-12-30	1 220 000 actions ordinaires	305 000 $	13	0	2.3
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust II	2015-01-12	1 029 901 unités	978 406 $	4	34	2.3 / 2.9
Taku Gold Corp.	2015-01-05	1 580 000 actions ordinaires	158 000 $	1	3	2.14

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Tosca Resources Corp.	2015-01-14	3 310 000 unités	165 500 $	1	17	2.3 / 2.5
UBS AG, Jersey Branch	2015-01-05 au 2015-01-09	22 certificats	8 712 222 $	8	14	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2015-01-12 au 2015-01-16	11 certificats	5 099 713 $	2	9	2.3
UBS AG, Zurich	2015-01-09	1 certificat	146 819 $	1	0	2.3
UMC Financial Management Inc.	2015-01-14	Participation à des intérêts d'un prêt hypothécaire syndiquée	7 150 000 $	2	13	2.3
Walton AB Southridge Investment Corporation	2014-12-30	55 249 actions ordinaires	552 490 $	1	10	2.3 / 2.9
Walton AB Southridge Investment Corporation	2015-01-15	127 334 actions ordinaires	1 273 340 $	2	27	2.3 / 2.9
Walton AB Southridge LP	2014-12-30	149 349 unités	1 493 490 $	6	12	2.3 / 2.9
Walton AB Southridge LP	2015-01-15	170 334 unités	1 703 340 $	2	8	2.3 / 2.9
Workiva Inc.	2014-12-17	45 000 actions ordinaires	730 800 $	1	2	2.3

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Fonds Fiera Actions américaines de petite capitalisation	2014-01-01 au 2014-12-31	13 219 parts	1 810 000 $	1	0	2.3
Fonds Fiera Actions américaines ESG	2014-01-01 au 2014-12-31	6 788 478 parts	93 324 401 $	98	1	2.3
Fonds Fiera Actions américaines Non Imposable	2014-01-01 au 2014-12-31	22 850 parts	17 241 016 $	28	95	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes - Selexia	2014-01-01 au 2014-12-31	146 713 parts	62 841 736 $	25	2	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes «Core»	2014-01-01 au 2014-12-31	293 505 parts	107 762 902 $	9	15	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes à revenu élevé	2014-01-01 au 2014-12-31	1 756 281 parts	20 542 666 $	54	39	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes ciblées - Selexia	2014-01-01 au 2014-12-31	110 416 parts	15 818 649 $	81	4	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes de petite capitalisation	2014-01-01 au 2014-12-31	633 373 parts	11 136 196 $	14	6	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes de petite capitalisation «Core»	2014-01-01 au 2014-12-31	113 192 parts	23 388 773 $	4	8	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes ESG - Selexia	2014-01-01 au 2014-12-31	312 179 parts	43 837 727 $	72	0	2.3
Fonds Fiera Actions internationales	2014-01-01 au 2014-12-31	100 969 parts	86 740 172 $	78	537	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Fonds Fiera Actions Marché neutre	2014-01-01 au 2014-12-31	116 856 parts	1 363 736 $	98	1	2.3
Fonds Fiera Actions mondiales	2014-01-01 au 2014-12-31	17 739 551 parts	226 226 370 $	152	102	2.3
Fonds Fiera arbitrage court terme de devises et d'obligations II	2014-01-01 au 2014-12-31	204 685 parts	22 560 979 $	7	1	2.3
Fonds Fiera Arbitrage d'obligations et de devises	2014-01-01 au 2014-12-31	2 333 744 parts	23 879 000 $	25	3	2.3
Fonds Fiera d'actions Canada-Plus	2014-01-01 au 2014-12-31	221 766 parts	2 877 708 $	2	1	2.3
Fonds Fiera de contrats à terme diversifiés	2014-01-01 au 2014-12-31	6 898 parts	70 000 $	1	0	2.3
Fonds Fiera de crédit	2014-01-01 au 2014-12-31	2 572 179 parts	26 162 670 $	7	6	2.3
Fonds Fiera de gestion des risques liés aux régimes p.d. (long terme)	2014-01-01 au 2014-12-31	1 649 182 parts	16 688 195 $	4	7	2.3
Fonds Fiera d'infrastructure privé	2014-01-01 au 2014-12-31	7 838 parts	7 857 934 $	38	59	2.3
Fonds Fiera Équilibré	2014-01-01 au 2014-12-31	1 377 138 parts	17 708 400 $	5	8	2.3
Fonds Fiera Équilibré DFF (Dotation, fondation et fiducie)	2014-01-01 au 2014-12-31	17 216 parts	7 703 535 $	3	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Fonds Fiera Équilibré diversifié	2014-01-01 au 2014-12-31	764 731 parts	8 797 428 $	56	7	2.3
Fonds Fiera Équilibré intégré	2014-01-01 au 2014-12-31	1 141 882 parts	19 382 970 $	8	23	2.3
Fonds Fiera Financement diversifié	2014-01-01 au 2014-12-31	11 286 986 parts	113 443 166 $	140	116	2.3
Fonds Fiera Gestion intégrée - court terme	2014-01-01 au 2014-12-31	840 083 parts	83 742 964 $	6	37	2.3
Fonds Fiera Gestion intégrée - long terme	2014-01-01 au 2014-12-31	346 383 parts	3 074 477 $	1	3	2.3
Fonds Fiera Gestion privée Actions canadiennes - Valeur	2014-01-01 au 2014-12-31	503 018 parts	7 169 212 $	24	23	2.3
Fonds Fiera Global Macro	2014-01-01 au 2014-12-31	99 200 parts	1 000 000 $	1	1	2.3
Fonds Fiera IGP d'obligations de sociétés	2014-01-01 au 2014-12-31	6 013 345 parts	60 683 116 $	6	4	2.3
Fonds Fiera Immobilier	2014-01-01 au 2014-12-31	1 998 260 parts	20 379 000 $	19	39	2.3
Fonds Fiera Long Short Equity	2014-01-01 au 2014-12-31	3 378 533 parts	34 285 900 $	88	11	2.3
Fonds Fiera Marché Neutre Nord-Américain	2014-01-01 au 2014-12-31	1 087 416 parts	10 890 500 $	31	17	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Fonds Fiera Multi-Stratégies	2014-01-01 au 2014-12-31	304 144 parts	3 041 442 $	7	11	2.3
Fonds Fiera Obligations	2014-01-01 au 2014-12-31	1 241 562 parts	106 342 731 $	84	4	2.3
Fonds Fiera Obligations à long terme	2014-01-01 au 2014-12-31	24 717 949 parts	262 752 496 $	13	4	2.3
Fonds Fiera Obligations canadiennes - Éthique	2014-01-01 au 2014-12-31	697 009 parts	29 050 650 $	46	1	2.3
Fonds Fiera Obligations canadiennes Indiciel Plus	2014-01-01 au 2014-12-31	40 249 parts	3 607 500 $	2	0	2.3
Fonds Fiera Obligations corporatives Moyen-terme	2014-01-01 au 2014-12-31	99 249 parts	11 625 000 $	2	0	2.3
Fonds Fiera Obligations corporatives Univers	2014-01-01 au 2014-12-31	49 660 parts	5 045 000 $	4	3	2.3
Fonds Fiera Sceptre Équilibré «Core»	2014-01-01 au 2014-12-31	478 739 parts	76 381 802 $	2	25	2.3
Fonds IGP d'obligations provinciales 10-20 ans Fiera	2014-01-01 au 2014-12-31	811 080 parts	82 817 829 $	6	11	2.3
Fonds IGP d'obligations provinciales 1-5 ans Fiera	2014-01-01 au 2014-12-31	95 720 parts	9 492 807 $	2	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Fonds IGP d'obligations provinciales 20+ ans Fiera	2014-01-01 au 2014-12-31	1 709 502 parts	173 817 139 $	8	11	2.3
Fonds IGP d'obligations provinciales 5-10 ans Fiera	2014-01-01 au 2014-12-31	263 084 parts	26 600 167 $	3	10	2.3

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens

Vu la demande présentée par Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadiens (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 mars 2015 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers annuels comparatifs et audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (les « documents visés ») qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 9 mars 2015 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 5 mars 2015.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0031

Pizza Pizza Royalty Corp.

Vu la demande présentée par Pizza Pizza Royalty Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 mars 2015 et modifiée le 6 mars 2015 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 9 mars 2015 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;

2. les états financiers annuels comparatifs et audités de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;

3. les états financiers annuels comparatifs et audités de Pizza Pizza Limited ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 28 décembre 2014;

   (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 9 mars 2015.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0032

Secure Energy Services Inc.

Vu la demande présentée par Secure Energy Services Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 mars 2015 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 10 mars 2015 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels comparatifs et audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;

2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;

3. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 31 mars 2014;

   (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 9 mars 2015.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2015-FS-0034

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences

sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».